

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROULLET ST ESTEPHE DU 21 JUILLET 2011

L' an deux mille onze , le jeudi 21 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KERJEAN, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 15 juillet 2011

Présents :

Titulaires : Monsieur KERJEAN Jean-Paul, Monsieur KLEIN André, BOUCHERE Bernard, Monsieur LACROIX Jacques, Madame LABUSSIÈRE Annie, Madame SIMONET Béatrice, Madame DESMET Sophie, Mademoiselle BALAN Gaëlle, Monsieur DE SOUSA José, Monsieur JOURDAIN Christian, Monsieur POT Robert, Madame GAUTHIER Odette, Madame MOREAU Martine, Madame DUFOUR Annabelle, Monsieur COUDRIN Jean-Paul, Monsieur GARDAIS Jany, Madame BARBAT Véronique, Madame AFGOUN Sabrina, Monsieur MONTALESCOT Michel.

Monsieur GUILLORIT Jérémie, Madame CONTAMINES Martine, Madame PITON Sandra

Pouvoirs : Madame ROCHARD Marie-Claude a donné pouvoir à M. COUDRIN

Monsieur GUILLORIT Jérémie a donné pouvoir à M. KLEIN

Monsieur VALLAT Bernard a donné pouvoir à Mme DESMET

Excusés : Monsieur VALLAT Bernard, Monsieur EGYED Eric, Madame LEGER Daniéla, Monsieur MORALES Sébastien, Madame ROCHARD Marie-Claude, Madame LASSALLE Françoise, Monsieur POIREAU Olivier, Monsieur GUILLORIT Jérémie, Monsieur BAUDRY Jean-Claude, Monsieur CROISARD Pierre, Monsieur TANNE Frédéric

Secrétaire de séance : Madame Martine MOREAU

Le compte-rendu du 9 juin est approuvé à l'unanimité.

Tarifs : révision pour la cantine, garderie et ramassage scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de la commission scolaire du 23 juin 2011,

- décide à la majorité (1 abstention) de modifier les tarifs ci-dessous ainsi qu'il suit :

* Garderie

½ journée (matin ou soir) 1.60 € (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 0.80 €)

Journée : 2.15€ (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 1.10 €)

* Ramassage scolaire

Prix mensuel : 19.00 € (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 9.50 €)

* Cantine scolaire

Prix unitaire : 2.10 €

Tarif mensuel : 31.50 € (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant, soit : 15.75 €)

Tarif enseignants : 5.00 € (*inchangé*)

Ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2011/2012.

Enveloppes pré-affranchies : tarif

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix de vente de l'enveloppe pré-affranchie à 1€ l'unité.

SIVUC La Couronne, Nersac et Rouillet-St-Estèphe : modification des statuts

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve la modification des statuts du SIVUC portant sur les articles 2 - 3 - 8 et 9.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) de la Charente établi par M. Le Préfet de la Charente et présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le 26 Avril 2011.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet avant le 12 Août 2011.

Après avoir étudié ce projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

En ce qui concerne les E.P.C.I. :

- √ souhaite que la demande antérieure de la Commune de Voulgézac soit prise en compte, c'est-à-dire son intégration dans la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud ;

En ce qui concerne les Syndicats d'Alimentation en Eau Potable :

- √ émet un avis favorable à la fusion des seuls syndicats des collines du Montmorélien, du Turonien et de La Boëme, à l'exclusion du S.I.A.E.P. du Brossacais ;

En ce qui concerne les Syndicats d'Aménagement Hydraulique :

- √ émet un avis favorable à la fusion des S.I.A.H. du bassin du Claix, du bassin de la Boëme, du bassin de la Charraud et du bassin des Eaux Claires ;

En ce qui concerne la fusion du S.I.V.U. – structure d'accueil pour personnes âgées des Communes de La Couronne, Nersac et Rouillet St Estèphe avec le SIVU Crèche de La Couronne pour former un S.I.V.O.M.

- √ émet un avis défavorable considérant que ces deux syndicats n'ont aucun point commun ;

En ce qui concerne la suppression du S.I.V.O.S. de La Couronne :

- √ émet un avis défavorable car ce serait supprimer toutes les actions mises en place en faveur des collégiens.

Rapport 2010 sur le prix et la qualité service Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

-adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Aménagement de la ferme des Glamots – maîtrise d'œuvre et permis de construire

Suite à la consultation lancée par la maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de la ferme des Glamots, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de monsieur COHEN avec un taux de rémunération de 9.80 % ;
 - autorise monsieur le Maire ou son représentant à déposer le permis de construire correspondant.

Sécheresse : opération solidarité « paille » pour les agriculteurs

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'apporter une aide financière de 300 € au titre de l'opération solidarité « paille » mise en place par la FNSEA 16 et les JA16 avec le département de l'Aisne.

Remboursement de frais – mandat spécial

Suite au déplacement que monsieur le Maire doit effectuer le 10 août 2011 à Paris pour la LVG, le conseil municipal,

- décide, à l'unanimité de rembourser monsieur le Maire, les dépenses engagées sur présentation des justificatifs.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école Alain Fournier – Angoulême : convention

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord sur la révision du forfait annuel fixé à 408.58 € au titre de l'exercice budgétaire 2011 ;
 - autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec la ville d'Angoulême.

Subventions : modification du libellé

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser :

- une subvention de 250 € à l'OCCE coopérative scolaire maternelle Ecole Charles Perrault de Rouillet-St-Estrèphe

et

- une subvention de 250 € à l'association école Marcel Pagnol de Rouillet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Divers

- Canalisation de transfert station d'épuration

Attribution d'une subvention de 357 934 € par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

- LGV

Monsieur le Maire informe les membres du relevé de propositions suite à la réunion du 20 juin 2011 au conseil général relative au barreau de la RD42 à la RD910 sur la commune.